



« Elections libres, transparentes, équitables et crédibles pour un Mali démocratique, uni et fort. »

*Le Réseau APEM a été créé le 3 novembre 1996, et a été agréé par le Gouvernement Malien, à travers le récépissé n°915/ MATS/ DNAT obtenu auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le 27 novembre 1996. Il regroupe actuellement 52 Associations et ONG parmi les plus représentatives dans les domaines de la défense des droits de la personne humaine, du développement humain durable, de l'Etat de droit et de la démocratie, qui ont décidé d'unir leurs efforts afin de contribuer de manière efficiente à la réussite de la démocratie, de la bonne gouvernance, du processus électoral, ainsi, que des questions liées au suivi, à la supervision et à l'observation citoyenne des élections.*

## DECLARATION INTERMEDIAIRE DU RESEAU APEM

### I. INTRODUCTION

Pour accompagner le Gouvernement de transition dans l'organisation et la mise en œuvre des élections présidentielles de 2013, le Réseau APEM a mis en place un Pôle d'Observation Electorale Citoyenne (POCE) pour observer le processus, à travers les informations et les données envoyées par les Observatrices, les Observateurs, les Coordinateurs, les Superviseurs et les Points focaux qui permettaient d'apporter des mesures correctives et/ou de régler les insuffisances et dysfonctionnements constatés à temps réel dans l'ensemble des bureaux de vote couverts.

Le Pôle d'Observation Citoyenne Electorale était constitué par une chambre technique, une chambre intermédiaire et une chambre politique. Pour le bon fonctionnement du POCE, les 3 chambres, qui sont complémentaires, se présentent comme suit :

- La Chambre technique était chargée de recueillir et de remonter les informations et les données envoyées par les Observatrices, les Observateurs, les Coordinateurs, les Superviseurs et les Points focaux ;
- La Chambre intermédiaire, composée d'analystes genre et handicap, juridique, électoral, politique et média, avait pour mission d'analyser les données et informations reçues de la chambre technique pour la production d'un rapport détaillé ;
- La Chambre politique était investie des missions de saisine des responsables des organes de mise en œuvre du processus électoral (chaîne de commandement territorial : gouverneurs, préfets et sous préfets, et la Commission Nationale Electorale Indépendante) pour corriger les insuffisances et les dysfonctionnements constatés, à temps réels, et aussi valider les déclarations et Communiqués du POCE.

Au total, le POCE était constitué de 27 jeunes de l'Equipe de Veille et d'Analyse (EVA), de 7 personnes de l'équipe du plateau question/réponse, de 7 personnes de l'équipe médias et réseaux sociaux, pour la chambre technique, 16 experts pour la chambre intermédiaire et 40 personnes ressources pour la chambre politique, 60 Organisations nationales de la Société Civile dont 52 Associations et ONGS membres du Réseau APEM.

Dans le cadre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tours de l'élection présidentielle, le Réseau APEM a déployé 2.100 observatrices et observateurs encadrés par 78 femmes et hommes Coordinateurs, Superviseurs et Point focaux sur l'étendue du territoire national ; de Kayes à Kidal.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM s'est logée au POCE, les 26, 27, 28 Juillet (1<sup>er</sup> Tour) et les 09, 10 et 11 Août 2013 (2<sup>ème</sup> Tour) à l'Hôtel Radisson Blu, sise à Hamdallaye ACI 200, Bamako, Mali.

Elle a procédé à l'évaluation du processus électoral au Mali sur la base de l'analyse du contexte politique, de la période préélectorale et électorale, des informations et constats des rapports d'évaluation préélectorale sur le dépôt des dossiers de candidatures et les campagnes électorales, fournis par les superviseurs, les observatrices et les observateurs compétents répartis sur l'ensemble du territoire.

Les conclusions préliminaires de la Mission d'Observation Nationale et les recommandations subséquentes sont présentées dans la présente déclaration Intermédiaire. Un rapport final, fournissant une analyse globale et approfondie des observations et recommandations de la mission sur l'ensemble du processus électoral, est en cours d'élaboration et sera publié ultérieurement.

## **II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION NATIONALE**

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM a observé les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tours de l'élection présidentielle des 28 Juillet et 11 Août 2013 au Mali conformément aux normes et standards internationaux régissant les élections démocratiques en Afrique, tels qu'adoptés par l'Assemblée de l'Union Africaine en juillet 2002 et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance entrée en vigueur le 15 février 2012.

Le principal objectif de la Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM, était de procéder à une observation et une évaluation objectives, indépendantes et impartiales de l'organisation et du déroulement de l'élection présidentielle.

Les objectifs spécifiques de la mission étaient :

- ✓ D'évaluer l'existence de conditions permettant au peuple Malien de s'exprimer librement lors de ces scrutins;
- ✓ D'évaluer et de déterminer si l'élection présidentielle s'est déroulée conformément au cadre institutionnel et juridique d'organisation des élections au Mali.

La mission s'est également réunie et a consulté les différents acteurs du processus électoral. Parmi ceux-ci figuraient les représentants des partis politiques, les divers candidats à l'élection, les organisations de la société civile, la presse, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), et d'autres missions internationales d'observation comme celles de l'Union Africaine, de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de l'Union Européenne et de Caritas.

Avant le déploiement dans les diverses régions du Mali, les Observatrices, les Observateurs, les Coordinateurs, les Superviseurs et les Points focaux de la Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM ont bénéficié d'un programme national de formation aux

principes de fonctionnement de l'observation nationale non partisane, et se sont imprégnés du cadre juridique et institutionnel des élections au Mali

Des équipes composées de 2.100 Observatrices et Observateurs, encadrés par 78 femmes et hommes Coordinateurs, Superviseurs et Point focaux ont été déployées les 28 Juillet et 11 Août 2013 dans les différentes régions du Mali pour y procéder à l'observation de l'élection présidentielle.

Les équipes étaient déployées dans les régions, les cercles et les 6 communes du District de Bamako, suivant le plan ci-après :

**PLAN DE DEPLOIEMENT DES 2 100 OBSERVATEURS NATIONAUX**

Région	N°	Cercle	Nombre d'obs.	Homme	Femme	Total
Kayes	1	KAYES	70	45	25	70
	2	BAFOULABE	30	20	10	30
	3	DIEMA	25	15	10	25
	4	NIORO	30	20	10	30
	5	YELIMANE	25	15	10	25
		<i>Sous total 1</i>		<i>180</i>	<i>115</i>	<i>65</i>
Koulikoro	1	KOULIKORO	45	30	15	45
	2	TIENFALA	9	6	3	9
	3	Koula	14	9	5	14
	4	BANAMBA	30	20	10	30
	5	KOLOKANI	30	20	10	30
	6	NARA	30	20	10	30
		<i>Sous total 2</i>		<i>158</i>	<i>105</i>	<i>53</i>
Sikasso	1	SIKASSO	85	45	40	85
	2	NIENA	10	5	5	10
	3	ZANTIEBOUGOU	10	5	5	10
	5	KADIOLO	30	15	15	30
	7	KOUTIALA	65	35	30	65
	9	YOROSSO	30	15	15	30
		<i>Sous total 3</i>		<i>230</i>	<i>120</i>	<i>110</i>
Ségou	1	SEGOU	60	30	30	60
	2	MARKALA	15	10	5	15

	3	BAROUELI	25	15	10	25
	4	BLA	25	15	10	25
	5	MACINA	25	15	10	25
	6	NIONO	25	15	10	25
	7	SAN	30	15	15	30
	8	TOMINIAN	25	15	10	25
		<i>Sous total 4</i>	<i>230</i>	<i>130</i>	<i>100</i>	<i>230</i>
Mopti	1	MOPTI	45	25	20	45
	3	BANDIAGARA	40	20	20	40
	4	BANKASS	35	20	15	35
	5	DJENNE	25	15	10	25
	7	DOUMENTZA	30	15	15	30
	8	KORO	40	20	20	40
		<i>Sous total 5</i>	<i>215</i>	<i>115</i>	<i>100</i>	<i>215</i>
Tombouctou	1	TOMBOUCTOU	20	10	10	20
	2	DIRE	15	10	5	15
	3	GOUNDAM	15	10	5	15
	4	NIAFUNKE	20	10	10	20
		<i>Sous total 6</i>	<i>70</i>	<i>40</i>	<i>30</i>	<i>70</i>
Gao	1	GAO	30	15	15	30
	2	ANSONGO	20	10	10	20
	3	BOUREM	15	10	5	15
		<i>Sous total 7</i>	<i>65</i>	<i>35</i>	<i>30</i>	<i>65</i>
Kidal	1	KIDAL	20	10	10	20
		<b>Sous total 8</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>20</b>
	Bamako et environs					
Bamako	1	COMMUNE I	90	60	30	90
	2	COMMUNE II	82	56	26	82
	3	COMMUNE III	82	56	26	82
	4	COMMUNE IV	90	60	30	90
	5	COMMUNE V	90	60	30	90
	6	COMMUNE VI	100	60	40	100
	7	KATI	40	25	15	40

8	BAGUINEDA	4	2	2	4
9	BANCOUMANA	5	3	2	5
10	DIALAKOROBA	5	2	3	5
11	MOUNTOUGOULA	5	2	3	5
12	OUELESSEBOUGOU	29	19	10	29
13	SANANKOROBA	10	5	5	10
14	SIBY	10	5	5	10
15	DIALAKOROBOUGOU	5	3	2	5
16	KITA	50	25	25	50
17	KENIEBA	30	15	15	30
18	FANA	20	10	10	20
19	DIOILA	40	20	20	40
20	KONOBOUGOU	10	5	5	10
21	KANGABA	20	10	10	20
22	BOUGOUNI	50	25	25	50
23	KOLON DIEBA	30	15	15	30
24	SELINGUE	10	5	5	10
25	YANFOLILA	25	15	10	25
	<b>Sous total 9</b>	<b>932</b>	<b>563</b>	<b>369</b>	<b>932</b>
<b>Total Général</b>		<b>2100</b>	<b>1233</b>	<b>867</b>	<b>2100</b>

Une fois déployées, les différentes équipes ont procédé à des consultations supplémentaires avec les acteurs compétents en matière d'élection dans les zones où elles étaient déployées. Elles ont été en mesure d'évaluer l'étape finale de la campagne électorale, d'identifier les centres de vote qu'ils ont parcouru pour observer le scrutin, et suivre les opérations de dépouillement.

### III. CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

Après avoir pris connaissance de la législation et de la documentation pertinentes, des déclarations des acteurs électoraux, les rapports des médias et les observations faites par ses différentes équipes déployées sur le terrain, et se fondant sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique et dans le reste du monde, la Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM est parvenue aux conclusions suivantes:

### Le Contexte Politique

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM relève que l'élection présidentielle (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tours) des 28 Juillet et 11 Août 2013 s'est déroulée dans un contexte politique marqué par le retour de l'armée et de l'administration publique dans la région de Kidal, le dépôt de 36 dossiers de candidatures dont 28 candidatures ont été validées et 10 rejetées par la Cour Constitutionnelle, la tenue des campagnes électorales pacifiques, l'accès égal des candidats et de la candidate aux médias d'Etat et la bonne organisation des meetings politiques par l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM relève également que certains activistes du MNLA avaient intimidé les électrices et les électeurs de Kidal lors du premier tour de l'élection présidentielle le 28 juillet 2013.

### Enregistrement des Candidats

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM a noté que certaines candidatures ont été invalidées par la Cour Constitutionnelle pour défaut de paiement de la caution ou pour nombre insuffisant des signatures requises pour le parrainage.

### La Campagne Electorale

Conformément à la loi électorale, la campagne électorale a été ouverte le 7 juillet 2013 à minuit. La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM a observé la période de la campagne menée par les divers candidats à cette élection. La mission a également relevé que la campagne électorale s'est déroulée dans un climat de paix, de sérénité et de cohésion sociale.

## L'OBSERVATION DES 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> TOURS DU SCRUTIN PRESIDENTIEL

### **Le Démarrage des Opérations de vote**

En application de la loi électorale, les bureaux de vote ont été ouverts de 8 heures à 18heures. La plupart des bureaux de vote visités par les observateurs du Réseau APEM sur l'ensemble du pays étaient ouverts à l'heure. Cependant, dans certaines zones, il a été constaté de légers retards dus à la mise en place tardive du matériel, des documents électoraux et du personnel des bureaux de votes.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM a noté avec satisfaction que le scrutin s'est déroulé dans un climat généralement apaisé et pacifique, et qu'aucun incident majeur pouvant avoir un impact significatif sur le vote ou sur l'issue de l'élection n'a été enregistré ni porté à la connaissance de la mission dans les régions où elle s'était déployée.

### **Le Taux de Participation des Electeurs**

Dans l'ensemble, le taux de participation était satisfaisant le 28 Juillet au 1<sup>er</sup> Tour (48%), et moins satisfaisant le 11 Août 2013 au 2<sup>ème</sup> Tour (45%) dans la plupart des bureaux de vote observés. Ces taux sont les plus significatifs en matière de participation au Mali par rapport à ceux des 20 dernières années (29 %, 31%, et 36,24% en 2007).

### **La Participation des femmes à l'observation citoyenne des présents scrutins présidentiels**

Il faut retenir que 35 % des Observateurs et superviseurs déployés par le Réseau APEM sont des femmes. De même, l'Equipe de Veille et d'Analyse (EVA) de la plate forme Malivote.com était aussi constituée de 58 % de femmes.

### **La Participation des Personnes Handicapées aux Scrutins**

Le taux d'électeurs handicapés ayant reçu l'assistance durant le processus est de 97,3 % contre 95,5 % pour le 1er tour, avec une mention spéciale pour les régions de Gao et Tombouctou où 100 % des personnes handicapées ont reçu de l'assistance.

### **L'Emargement et l'Identification des Electeurs**

Dans la plupart des bureaux de vote observés, les électeurs ont présenté leurs cartes d'électeurs NINA conformément à la loi électorale. Des cas ont été notés où des électeurs ne disposant pas de leur carte d'électeur NINA se sont vus interdire le vote.

### **Les Opérations de Vote**

Pour le 1<sup>er</sup> Tour, le processus de vote à proprement parler était généralement compliqué pour certains électeurs et électrices qui ne connaissaient pas leurs centres et bureaux de vote. Le temps du vote par électeur était généralement court, de sorte qu'il n'y avait pas de queues interminables. Même si la plupart des électeurs savaient comment voter, il y a lieu de signaler des cas où les électeurs devaient se faire aider par le personnel du bureau pour accomplir leur devoir électoral.

La plupart des bureaux de vote observés étaient aménagés de manière à garantir la confidentialité du vote en raison de l'emplacement de l'isoloir.

### **Le Personnel des Bureaux de Vote**

Les membres ou personnel des bureaux de vote dans les zones observées ont fait montre de la compétence requise dans l'accomplissement de leurs tâches lors des deux tours de l'élection présidentielle. Le niveau de compétence observé par la Mission de l'Observation nationale du Réseau APEM est acceptable du fait que le personnel a bénéficié de la formation appropriée.

Cependant, il a été relevé que dans certains bureaux de vote les opérations électorales ont été retardées par l'absence et le remplacement de certains présidents et assesseurs. La mission a noté avec satisfaction un grand nombre de femmes membres de bureau de vote.

### **La Sécurité**

La présence des agents de sécurité a été observée dans l'ensemble des centres de vote visités. Leur présence dans ces lieux de vote était discrète, et ne constituait pas une menace. Partout où cela a été nécessaire, ils ont réagi promptement pour éviter toute confusion.

### **La Présence des Observateurs et des Représentants des Partis politiques**

Les représentants des partis, les observateurs nationaux et internationaux étaient également présents dans la plupart des centres de vote visités.

### **La Clôture des Scrutins et les Opérations de Dépouillement**

Dans la plupart des bureaux de vote, la clôture des opérations de vote est faite conformément aux procédures régissant les élections.

Le processus de recensement des votes s'est déroulé de manière transparente en présence des représentants des partis politiques, des observateurs nationaux et internationaux et de la presse. L'éclairage n'a pas fait défaut pendant la phase de recensement des votes, mais appelle à être renforcé. Les résultats ont été immédiatement affichés devant les bureaux de vote dans l'ensemble.

#### IV. RECOMMANDATIONS

Sur la base des recommandations et conclusions des différentes équipes déployées, et des déclarations effectuées au niveau du POCE, la Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM recommande :

1. La mise en place d'un cadre de concertations permanent entre les différents acteurs du processus électoral ; en vue de promouvoir le consensus sur les questions politiques de grande importance;
2. La poursuite de la distribution des cartes NINA pour s'assurer que les électeurs inscrits puissent entrer en possession de leurs cartes d'électeur avant les élections législatives, qui doivent se tenir dans un délai court pour permettre à notre pays de renouer intégralement avec le retour à l'ordre constitutionnel ;
3. La prise de mesures idoines pour assurer le vote de celles ou ceux en âge de voter, et la création de cadre approprié pour que les déplacés, les réfugiés et les maliens de la diaspora puissent exercer démocratiquement leurs devoirs civiques, avant les élections législatives ;
4. La relecture de la loi électorale en ce qui concerne le processus d'acheminement et de centralisation des résultats provisoires par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, eu égard à l'expertise développée par le Réseau APEM avec le POCE ;
5. La relecture de la loi électorale en ce qui concerne le processus d'acheminement et de centralisation des résultats provisoires par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et l'Aménagement du Territoire ; eu égard à l'expertise développée par le Réseau APEM avec le POCE ;
6. L'Education et la sensibilisation permanente des électrices et des électeurs en vue d'accroître la légitimité des autorités émanant des différentes joutes électorales (**3.123.521 de votants pour 6.829.696** d'électeurs inscrits, suivant l'ARRET N°2013-06/CC-EP DU 20 AOUT 2013 PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DEFINITIFS DU DEUXIEME TOUR DE L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (Scrutin du 11 août 2013) ;
7. Le Renforcement du Pôle d'Observation Citoyenne Electorale (POCE) pour une synergie de veille, d'alerte et d'actions pour appuyer et accompagner efficacement les acteurs de la classe politique et les structures en charge des élections ;
8. La consolidation de l'observation électorale nationale et citoyenne, gage du raffermissement de la confiance des acteurs politiques à la crédibilité des élections.

Le Réseau APEM invite l'ensemble des acteurs du processus et en particulier les partis politique à plus de retenue, au calme, au respect des prescriptions, à la tolérance, à la paix, à la cohésion sociale, et à la mobilisation massive pour des élections législatives de sortie de crise.



Ensemble, main dans la main, mettons le Mali au dessus de tous en cultivant la paix et la stabilité politique, et en bannissant la violence sous toutes ses formes.

## V - CONCLUSION:

En raison des observations faites lors des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tours des 28 Juillet et 11 Août 2013, la Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM déclare que l'élection présidentielle en République du Mali s'est déroulée conformément aux principes, normes et standards internationaux régissant les élections démocratiques en Afrique, tels qu'adoptés par l'Assemblée de l'Union africaine en juillet 2002 et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance entrée en vigueur le 15 février 2012.

Ces élections se sont déroulées conformément à la réglementation en vigueur contenue dans le cadre juridique et institutionnel du Mali, et aussi conformément à la loi, aux règlements et aux normes internationales généralement admises, notamment « la déclaration des principes internationaux pour l'observation et la surveillance impartiales des élections par les organisations citoyennes et du code de bonne conduite à l'usage des citoyens observateurs et superviseurs impartiaux des élections ».

En dépit des insuffisances mineures notées par endroits dans le processus électoral, la Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM considère qu'elles ne sont pas de nature à entamer la libre expression de la volonté du peuple Malien.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM invite tous les partis politiques, les candidats et autres acteurs à se servir désormais des canaux ou mécanismes légalement établis et admis ; pour faire valoir leurs réclamations et faire traiter tout contentieux ou toute doléance électorale pouvant surgir du processus électoral.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM tient à reconnaître les mérites du peuple Malien et à le féliciter pour la maturité politique dont il a fait montre au cours de cette élection présidentielle qui s'est déroulée dans une atmosphère de paix.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM souhaite également féliciter les forces armées du Mali et de la MINUSMA pour leur professionnalisme dans le maintien de l'ordre les jours du vote, et les médias pour la bonne couverture médiatique des élections.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM félicite vivement tous les partis politiques et l'ensemble des 28 Candidats, pour le respect du Code de bonne de conduite qu'ils ont signé le 4 juin 2013.

La Mission d'Observation Nationale du Réseau APEM félicite le gouvernement de transition, les 28 candidats à l'élection présidentielle du 28 juillet 2013, le président élu lors du 2<sup>e</sup> tour du 11 août 2013, le vaincu du 2<sup>e</sup> tour, qui, par son geste hautement patriotique, a contribué à consolider la paix, la cohésion sociale et la démocratie.

Ce geste écrit une belle page de l'histoire politique et démocratique d'un Mali qui gagne, d'un Mali qui renaît, enfin d'un Mali réunifié, fort, uni et prospère dans la paix, facteur de tout développement.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des partenaires techniques et financiers, qui ne cessent d'accompagner notre pays à sortir de la crise.

Nos remerciements vont enfin à l'ensemble des acteurs et anonymes, qui rêvent d'un Mali Un et Indivisible, dans la paix, la cohésion sociale, la démocratie, la tolérance et la prospérité.

**Bamako le 24 août 2013**

Pour le Réseau APEM  
Le Président

**Ibrahima SANGHO**

<b>RESULTATS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE</b>
---

<b>Electeurs inscrits :</b>	<b>6 829 696</b>
<b>Votants :</b>	<b>3 123 521</b>
<b>Nuls :</b>	<b>88 664</b>
<b>Majorité Absolue :</b>	<b>1 517 232</b>
<b>Exprimés :</b>	<b>3 033 661</b>
<b>Taux de participation :</b>	<b>45,73%</b>

<b>Candidats</b>	<b>Voix</b>	<b>%</b>
<b>KEITA Ibrahim Boubacar</b>	<b>2 354 693</b>	<b>77.62%</b>
<b>CISSE Soumaila</b>	<b>679 258</b>	<b>22.38%</b>

**PRIMATURE**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
 Un Peuple - Un But - Une Foi



Bamako, le 20 AOUT 2013  
 Le Premier Ministre  
 Chef du Gouvernement  
 A

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre aimable lettre n° 041/08/APEM du 7 août 2013 par laquelle vous avez bien voulu m'adresser une invitation afin de visiter le Pôle d'Observation Citoyenne Electorale (POCE) que le Réseau d'Appui au Processus Electoral (APEM) a initié dans le cadre de l'observation de l'élection présidentielle du 28 juillet 2013 ; je vous en remercie très vivement.

C'est avec beaucoup de bonheur que j'ai découvert et apprécié cette nouvelle approche que vous avez introduite dans l'observation électorale en y incluant la sensibilisation, la formation et en mettant en place ce pôle d'experts chargés de collecter, de traiter et d'analyser toutes les informations de vos milliers d'observateurs sur le terrain ; ainsi des mesures correctives ont été proposées aux différentes structures en charge du scrutin en vue de l'amélioration du processus électoral.

Ensuite, je puis vous assurer de l'intérêt suscité par vos pertinentes recommandations qui seront exploitées par les structures en charge des élections.

Convaincu que vous venez de donner le bon exemple et la preuve de votre engagement citoyen, daignez accepter tous mes encouragements et mes sincères félicitations pour ce travail patriotique en ces moments difficiles de sortie de crise.

En vous félicitant chaleureusement pour la qualité du travail accompli, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. /.



Pour le Premier ministre et par ordre  
 Le Directeur de Cabinet

**Boubacar SOW**  
 Officier de l'Ordre National

**Monsieur Ibrahima SANGHO,**  
 Président du Réseau d'Appui au Processus  
 Electoral au Mali (APEM)  
 Siège : ACI 2000 Hamdallaye,  
 porte 1478, rue 390, immeuble YARA  
 BAMAKO

tel : 65.59.81.14 / 66.58.82.34